



**Assemblée Générale Annuelle**  
**Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Nairn**  
**Procès-verbal – 8 août 2021, 9h00 au**  
**Centre récréatif Aimélaquois de Saint-Aimé-des-Lacs**

**1. Mot de bienvenue et rappel de la mission de l'Association**

Un mot de bienvenue est adressé par Marie-Andrée Savard, présidente ainsi qu'un rappel de la mission de l'association.

Marie-Andrée présente les invités de la municipalité soit Mme Claire Gagnon, mairesse de SADL, Mme Monique Gravel, conseillère municipale et M. Thomas-Louis Thivierge, conseiller municipal. Elle les remercie de leurs présences.

**1.1 Constat du quorum**

Le quorum est constaté (19 équivalents à 10% des propriétaires). En effet 45 membres sont présents dans la salle ainsi que 7 membres présents virtuellement. De ces membres, 42 sont propriétaires.

**1.2 Présentation des membres du conseil d'administration 2020-2021**

Les membres du CA sont par la suite présentés : M. JF Dufour, M. Pascal Dufour et M. JF Laberge, administrateurs ainsi que Mme Luce Desroches secrétaire et M. Bertrand Ricard, trésorier.

**2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour de l'AGA 2021**

Marie-Andrée Savard présente l'ordre du jour et il est convenu de laisser le Varia ouvert. Il est proposé par M. Jacques Tremblay et secondé par M. Joseph-Claude Poulin que l'ordre du jour soit accepté.

**3. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2020**

Mme Luce Desroches fait la lecture du procès-verbal de l'AGA de 2020. Il est proposé par M. François Bédard et secondé par M. Claude Jutras que le procès-verbal l'AGA du 9 août 2020 soit accepté.

**4. Présentation des états financiers au 31 mars 2021 et du rapport des vérificateurs**

**4.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2021**

Bertrand Ricard présente les états financiers au 31 mars 2021 :

Revenu de 17 492 \$

Dépenses de 8 270 \$

Actifs de 65 282\$

Passifs de 1 442\$

Solde au début de 53 608 \$

Solde à la fin de 63 840 \$



Il est proposé par M. Sylvain Gélinas et secondé par Mme Lucie Brassard que les états financiers soient acceptés.

#### **4.2 Rapport des vérificateurs**

M. François Bédard présente le rapport des vérificateurs. Il est proposé par M. Clément Savard et secondé par Mme Denise Angers que le rapport des vérificateurs soit accepté.

#### **5. Rapport de la présidente sur les activités 2020-2021**

Mme Marie-Andrée Savard présente les principales actions ayant eu lieu durant l'année, notamment la publication de l'Écho du lac, le renouvellement des commandites, la reconduction de l'entente de collaboration avec la municipalité ainsi que la mise à niveau des statuts et règlements. Elle précise également que M. Nicolas Laflamme a démissionné de son rôle au sein du conseil d'administration. En terminant, Mme Savard nous informe qu'elle ne se représentera pas pour un nouveau mandat.

#### **6. Présentation des priorités pour 2021-2022**

Mme Luce Desroches débute sa présentation en précisant que le réseau de surveillance volontaires des lacs (RSVL) a situé le lac à un niveau trophique mésotrophe (âgé). Elle présente les grands gestes qui ont été posés au cours des 20 dernières années pour contrer le vieillissement prématuré du lac. Elle mentionne qu'il y a actuellement 209 embarcations motorisées sur le lac pour 119 propriétaires (la base de plein air et le camping Dallaire étant inclus). On constate que le nombre augmente au fil des ans. De plus, elle précise que 40% des propriétaires ne possèdent pas d'embarcations motorisées. À la suite des visites effectuées chez les propriétaires de l'association, elle présente les préoccupations qui ont été recueillies. Bien que contrer le vieillissement prématuré du lac demeure l'objectif ultime de tous, quatre grands enjeux ressortent dans ce même sens dont la conscientisation des riverains et des plaisanciers, la qualité de l'eau, la sécurité nautique ainsi que le maintien de l'écosystème. C'est donc à partir de tous ces éléments que les priorités 2021-2022 ont été présentées et elle précise que c'est à partir de ce que les riverains ont soulevé que les différentes actions seront établies par le nouveau conseil d'administration.

Elle termine en invitant les membres de l'association à s'impliquer pour donner un nouvel élan, un second souffle afin de devenir de précieux contributeurs à la santé du lac. Chaque petit geste compte. Pris individuellement, il semble anodin mais si on les additionne, cela fait toute la différence.

#### **7. Présentation des études réalisées par l'Organisme des bassins versants – Charlevoix-Montmorency**

Mme Laurence Gareau, représentante de l'OBV-CM, explique les actions qui ont été posées de leur part au cours de l'année 2020-2021. Elle précise que la table de concertation poursuit son cours avec l'association et la municipalité afin de mettre en commun les efforts pour la santé du lac. Elle présente également le projet d'études sur



les tributaires agricoles. Un total de 22 km de bandes riveraines ont été délimitées et neuf producteurs agricoles ont été visités. Les bandes riveraines délimitées satisfaisaient pour la plupart la réglementation municipale. Cela dit, plusieurs producteurs ont été surpris d'apprendre que la réglementation s'applique à la fauche de la végétation et non seulement à l'épandage. En terminant, elle mentionne que l'association les a mandatés pour échantillonner huit tributaires du lac afin d'assurer un suivi sur la qualité de l'eau.

## **8. Adoption des modifications proposées aux statuts et règlements**

Au cours de la dernière année, une révision complète des statuts et règlements a été faite. Des consultations ont été effectuées auprès de membres, la proposition a été déposée sur la page Facebook de l'association et un envoi massif a été fait auprès de tous nos membres pour lesquels nous avons une adresse courriel.

Mme Desroches mentionne qu'une seule suggestion a été faite. Elle présente un texte qui serait ajouté au projet proposé. Il s'agit d'un ajout à l'article 4.2 qui se lit comme suit : Le membre d'office doit être enregistré au registre des membres et avoir fourni les mêmes informations que le membre propriétaire tel que stipulé à 4.1.

L'assemblée accepte la suggestion à ajouter au projet et M. François Tremblay propose l'adoption des modifications aux statuts et règlements et Mme Denise Angers le seconde.

## **9. Élection des administrateurs de l'association (entre 3 et 5 postes disponibles)**

Il est proposé que Mme Luce Desroches soit présidente d'élection et que M. Jean-François Laberge en soit le secrétaire.

M. François Tremblay est proposé par Mme Denise Angers, celui-ci accepte.

M. Bertrand Ricard est proposé par Mme Luce Desroches, celui-ci accepte.

M. Rock Boulianne est proposé par M. Frédéric Lavoie, celui-ci accepte.

M. Richard Girard est proposé par M. Rock Boulianne, celui-ci accepte.

M. François Bédard est proposé par M. Rosaire Lapointe, celui-ci accepte.

M. Frédéric Lavoie est proposé par M. Richard Girard, celui-ci accepte.

M. Marc Bouchard est proposé par M. Claude Jutras, celui-ci refuse.

M. Claude Boivin est proposé par M. Jean-François Laberge, celui-ci accepte.

Il est proposé par M. Jacques Tremblay de mettre fin aux mises en candidature. Ayant 7 candidats et 5 postes à combler. Il y aura élection. Mme Luce Desroches et M. Rosaire Lapointe sont désignés scrutateurs.



Suite au décompte des votes, les 5 candidats ayant remporté le plus de votes sont : M. François Tremblay, M. Bertrand Ricard, M. Rock Boulianne, M. Richard Girard et M. François Bédard. L'assemblée applaudit le nouveau conseil d'administration.

## **10. Élection des vérificateurs**

M. Rosaire Lapointe est proposé par M. Bertrand Ricard, celui-ci accepte.  
M. Michel D'Amours est proposé par M. Rock Boulianne, celui-ci refuse.  
Mme Denise Angers est proposée par M. Claude Jutras, celle-ci accepte.

M. François Bédard propose de mettre fin aux mises en candidature.

## **11. Varia**

Remerciements : Mme Denise Angers félicite et remercie Mme Marie-Andrée Savard pour son travail au sein de l'association pendant toutes ces années.

Écho du Lac : Mme Alexandra Tanguay Verreault mentionne que si les membres ont des idées pour des articles qui pourraient paraître dans une prochaine parution de l'Écho du Lac, de ne pas hésiter à les proposer. À cet égard, M. Vaughn Boies tient à féliciter tous ceux qui ont travaillé à ce projet.

Le lac : Une discussion a lieu sur le privilège que nous avons d'être riverains. Dans un contexte semblable, il devrait être évident que chacun ait à cœur la santé du lac. Quant à ceux qui ne sont pas propriétaires-riverains, il faut les sensibiliser, lorsqu'ils sont sur le lac de l'importance d'en prendre soin s'ils veulent continuer à en profiter eux aussi. M. Bédard termine l'échange en mentionnant qu'il est de notre responsabilité de s'assurer de bien faire chez nous et que la municipalité, de son côté, doit mettre en place les règlements nécessaires à la protection du lac.

## **12. Période de questions**

On demande des précisions quant aux changements faits en 2021 à l'égard de l'obtention du certificat d'usager. M. Michel D'Amours explique que le nouvel encadrement prévoit que seuls les usagers dont les noms figurent au rôle de taxation de la propriété situé aux abords du lac Nairne, peuvent obtenir une vignette gratuite dans la mesure où le permis d'embarcation de plaisance est enregistré à Transports Canada en leur nom. Dans les autres cas, le propriétaire de l'embarcation enregistré à Transports Canada, doit défrayer, le montant de 70 \$ par embarcation lors de la mise à l'eau puisqu'il est considéré comme non propriétaire d'un immeuble situé en bordure du lac Nairne.

M. Claude Jutras demande comment est fait, par la municipalité, le calcul du 3% de bandes riveraines non-conformes. Mme Desroches mentionne avoir parlé à M. Boies de la municipalité à cet effet et l'explication provient sur la base d'un suivi d'un rapport datant de 2018.



Une question porte sur le pouvoir de l'Association. Mme Savard explique que nous n'en n'avons pas, notre rôle est d'influencer les différents décideurs. Elle rappelle que la réglementation municipale doit être suivie par la municipalité et que l'application des règles de navigation est gérée par la Sûreté du Québec.

Mme Denise Angers demande si nous avons l'intention de mettre à jour le site Internet de l'Association. Mme Desroches mentionne que c'est effectivement un projet pour la prochaine année.

M. Jean-Louis Côté soulève sa préoccupation quant au nombre d'embarcations motorisées qui sont sur le lac. Mme Desroches explique qu'après vérification auprès du GRIL, il n'existe pas, actuellement, de ratios à cet effet pour mettre en garde les différentes municipalités qui ont des lacs de plaisance sur leur territoire.

Il est demandé à l'association de regarder l'équité quant à la taxe de secteur. Certains ont des accès sans payer de taxes de secteurs comme les campeurs de la base de plein air et du camping Dallaire ainsi que certaines résidences situées en 2<sup>ème</sup> rangée du lac.

Suite à la présentation sur les priorités, on demande s'il y a une possibilité de rejoindre rapidement les nouveaux propriétaires riverains afin de les informer et de leur expliquer notre code d'éthique et les zones de navigation. Mme Desroches mentionne qu'elle vérifiera avec la municipalité pour obtenir l'information le plus rapidement possible. L'objectif est qu'ils soient rencontrés avant le 1 mai de chaque année.

M. Jacques Tremblay suggère que l'association propose des règlements en vue de la rampe de mise à l'eau pour l'été 2022. À cet égard, M. François Couturier mentionne qu'il n'y a pas de récupération d'eau à la rampe de mise à l'eau dont l'eau des blocs-moteurs.

Il est demandé la règle à suivre au sujet de la bouée située à la base de plein air. On explique qu'il s'agit d'un règlement de Transport Canada qui stipule qu'il est interdit d'utiliser une embarcation (bâtiment) à propulsion mécanique ou à propulsion électrique dans les eaux indiquées (base de plein air).

### **13. Levée de l'assemblée**

Mme Lucie Brassard propose la levée de l'assemblée à 11 h 40.

---

Marie-Andrée Savard, présidente

---

Luce Desroches, secrétaire